



1. Proposition d'organisation de réunions publiques sur le projet de territoire et le rôle de la CCLO.
2. Proposition d'adhésion de la CCLO au pôle métropolitain Pays de Béarn.
3. Société ORTEC : aide à l'investissement immobilier.
4. Procédure d'indemnisation des commerces impactés par des travaux de requalification urbaine : validation du règlement d'intervention ; désignation des représentants de la CCLO.
5. Cit'énergie : explications de ce label.
6. CLIC : Proposition de non renouvellement de la participation de la CCLO au dispositif de téléassistance.
7. Gens du voyage : proposition de gestion des équipements de la CCLO à compter de 2017.
8. Demande de subvention de certaines associations.
9. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
10. Autorisation donnée au Président de signer des marchés (appel d'offres).
11. Autorisation donnée au Président de signer l'avenant à un marché.
12. Information au bureau concernant l'attribution des marchés (procédures adaptées).

1. PROPOSITION D'ORGANISATION DE REUNIONS PUBLIQUES SUR LE PROJET DE TERRITOIRE ET LE ROLE DE LA CCLO

Le bureau émet un avis favorable à l'organisation de ces réunions à la fin du 1^{er} trimestre 2017 ou au début du 2^{ème} et à y inviter les conseillers municipaux.

2. PROPOSITION D'ADHESION DE LA CCLO AU POLE METROPOLITAIN PAYS DE BEARN

Une charte et des statuts provisoires du pôle métropolitain Pays de Béarn ont été transmis à la communauté.

Cette structure est amenée à conduire des actions d'intérêt métropolitain et non pas à exercer des compétences. La volonté est de mener les actions sous la conduite d'un ou plusieurs EPCI membres du pôle métropolitain et, donc, sans recrutement de personnel dédié. L'administration du pôle serait, elle, prise en charge par l'agglomération de Pau.

Le bureau émet un avis favorable pour adhérer au Pays de Béarn.

3. SOCIETE ORTEC : AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

La SAS ORTEC SERVICES INDUSTRIE est implantée à Pardies depuis 2013 et sur le bassin de Lacq depuis 1987 après le rachat de l'entreprise Buzzichelli. Depuis, l'entreprise n'a cessé de croître, tout en développant des filiales complémentaires. ORTEC SERVICES INDUSTRIE compte ainsi 113 salariés.

Dans le cadre de son développement, l'entreprise souhaite rapprocher et développer ses fonctions supports pour plus d'efficacité sur le site de Pardies. Pour cela, elle a besoin d'aménager un bâtiment aujourd'hui inoccupé, sur son emprise foncière.

Le bureau émet un avis favorable à cette demande.

4. PROCEDURE D'INDEMNISATION DES COMMERCE IMPACTES PAR DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION URBAINE : VALIDATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION, DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCLO

Le bureau communautaire du 19 septembre 2016 a validé la mise en place d'un dispositif de soutien en faveur des commerces impactés par des travaux de requalification urbaine.

Ce dispositif se matérialise par :

- la réunion d'un comité d'accompagnement des commerçants, encadrée par un protocole de collaboration et permettant de suivre la situation des commerçants en difficultés économiques et de faciliter les démarches d'aménagement de paiement des cotisations fiscales et sociales notamment,
- et la mise en place d'une commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques étudiant les demandes d'indemnisation des commerçants ayant subi des pertes financières directement imputables aux travaux.

Les modalités de fonctionnement de la commission et les conditions d'attribution sont encadrées par un règlement d'intervention.

Les grands principes et critères sont soumis au bureau qui émet un avis favorable et désigne M. LECHIT, titulaire, et M. BERGERET-TERCQ, suppléant, au sein du comité d'accompagnement.

5. CIT'ENERGIE : EXPLICATIONS DE CE LABEL

Dans le PCAET, il y a un volet « Action d'amélioration continue » à mettre en œuvre.

CIT'ERGIE comprend un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. L'appel à projet est lancé par l'ADEME.

Le bureau prend acte des informations qui lui sont données sur les modalités d'attribution de ce label et les engagements de la collectivité.

6. CLIC : PROPOSITION DE NON RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA CCLO AU DISPOSITIF DE TELEASSISTANCE

En 2014, une convention a été conclue entre l'association Gave et Bidouze et la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la gestion de l'aide financière à l'installation d'une téléassistance, dispositif préalablement mis en place par la communauté de communes du canton d'Orthez et étendu aux personnes âgées du territoire de la CCLO. Cette convention expire le 31/12/2016.

Suite au bilan qui lui est présenté et compte tenu du nouveau dispositif d'aide financière pour la téléassistance qui sera mis en place par le Département à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les bénéficiaires de l'APA sur la base d'une évaluation de la dépendance des usagers (participation du Département au coût d'abonnement mensuel de la téléassistance), le bureau émet un avis favorable pour ne pas renouveler sa participation financière.

7. GENS DU VOYAGE : PROPOSITION DE GESTION DES EQUIPEMENTS DE LA CCLO A COMPTER DE 2017

La CCLO a signé une convention de partenariat avec le CCAS d'Orthez en janvier 2014 pour 3 ans afin d'assurer la gestion des équipements d'accueil des gens du voyage de la communauté de communes. Cette convention prend fin le 30 janvier 2017, le CCAS ne souhaitant pas la renouveler.

Compte tenu du souhait du bureau de la CCLO de ne pas reconduire cette convention, la CCLO a étudié de nouveaux modes de gestion. A cet effet, une prestation externe est recherchée pour :

- La médiation et l'accompagnement des familles sédentarisées sur Mourenx et Orthez : l'association Gadgé Voyageurs basée à Billère interviendrait sur la médiation locative et deux conseillères en économie sociale et familiale seraient présentes sur les terrains familiaux, les habitats adaptés et l'aire de stationnement à raison de deux demi-journées par semaine au total,
- La régie pour le recueil des redevances sur l'aire de grand passage et l'aire de stationnement d'Orthez : une recherche de prestataire est en cours.

8. DEMANDE DE SUBVENTION DE CERTAINES ASSOCIATIONS

Le bureau émet un avis favorable aux propositions qui lui sont soumises.

9. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES.

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes de Casteide-Cami, Lanneplà et Balansun pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

10. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE SUIVANT (APPEL D'OFFRES) :

Le bureau autorise son Président à signer les marchés suivants :

- Fourniture et livraison d'un véhicule utilitaire neuf, type fourgonnette pour le service bâtiment de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Nettoyage des vitres des bâtiments de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Fourniture et livraison de systèmes enterrés pour bacs roulants à déchets ménagers.

11. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT SUIVANT :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 1 au lot 2 (maintenance des ascenseurs et monte-charge) du marché relatif à la maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires, contrôles réglementaires sur les engins et équipements du parc routier et nettoyage de vitres suite à l'ajout de la maintenance de 2 équipements supplémentaires dans la pépinière d'entreprises d'Eurolacq à Artix et celle de Biron.

12. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Travaux de création d'une roselière, confortements de berges et de sorties de buses, traitement de la jussie du lac d'Orthez-Biron,
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la délégation de service public du crématorium de la communauté de communes de Lacq-Orthez.